

Kigali, le 28 AVR. 1982

N° 858 /12.08.01

cl

COMMUNIQUE DE PRESSE

=====

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports en collaboration avec le Comité National de Direction de Volley-ball informe le public amateur de Volley-ball que les Demi-finales du championnat national 1982 sont programmées comme suit :

Samedi le 1/05/1982 à 10H00

- FOUDRES rencontrera Groupe Scolaire de BUTARE au Camp KIGALI à 10H00
Les arbitres sont : - BICAKUMUYANGE Nestor
- HABINEZA Epaphrodite
- ZEPHYRS rencontrera U.N.R. (Campus BUTARE) à NYANZA à 10H00
Les arbitres sont : - RUTSINDURA Alphonse
- MUKAMURANGIRA Méhane
- RWAYITARE Pascal
- U.N.R. NYAKINAMA rencontrera KIBUNGO au Collège Saint André à 10H00
Les arbitres sont : - NIKOMBABONA Gaspard
- RUZINDANA Godefroid
- E.S.M. rencontrera Grand Séminaire RUTONGO à l'E.S.M. à 10H00
Les arbitres sont : - RWANTERI Gérard
- NIZIGIYEYO Viateur
- UWINEZA Colette
- Centre d'Entraînement Commando BIGOGWE rencontrera MIRAGES à BIGOGWE à 10H00
Les arbitres sont : - RUTAYOMBA Emile
- NKULIKIYINTWALI J.de Dieu
- Le Collège des Humanités Modernes de NYANZA rencontrera l'Ecole Normale Moyenne de BYUMBA sur le terrain de RAFIKI à 10H00
Les arbitres sont : - NZEYIMANA Jean Damascène
- RWAJEKARE André

Dimanche le 2/05/1982 à 10H00

- Grand Séminaire RUTONGO rencontrera U.N.R. NYAKINAMA à RUTONGO
Les arbitres sont : - BICAKUMUYANGE Nestor
- HABINEZA Epaphrodite
- RWANTERI Gérard

- KIBUNGO rencontrera E.S.M. à KIBUNGO

Les arbitres sont : - UGIRASHEBUJA Evode
- KAREMERA Joseph
- NKUSI Jean Baptiste

- L'Ecole Normale Moyenne de BYUMBA rencontrera le Centre d'Entraînement Commando BIGOGWE à BYUMBA.

Les arbitres sont : - RUZINDANA Godefroid
- RWAJEKARE André
- RWASABAHIZI Télesphore

- MIRAGES rencontrera Collège des Humanités Modernes de NYANZA à KANOMBE

Les arbitres sont : - NIKOMBABONA Gaspard
- NIZIGIYEYO Viateur

- AMAZONES rencontrera le Collège de MURAMBA à Rwaza à 10H00 pour leur match du 14 Février 1982.

L'arbitre est : - NIRERE Hilarie.

N.B. : Les arbitres doivent faire parvenir les feuilles et rapports de matches au Président du C.N.D.V.B. dans les 3 jours suivant la rencontre officiée. Ils peuvent les déposer soit au Ministère de la Jeunesse et des Sports ou au Catholic Relief Services.

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDIYIMANA Augustin

Cdt B

